Syndicat SUD Santé Sociaux

CH Guillaume Régnier | Rennes

108, avenue du Général Leclerc – BP 60321 – 35703 RENNES Cedex 7
Facebook : Sud-CHGR / Twitter : @sudchgrrennes
Web : www.sudsantesociaux35.org

Rennes, le 24/01/2017

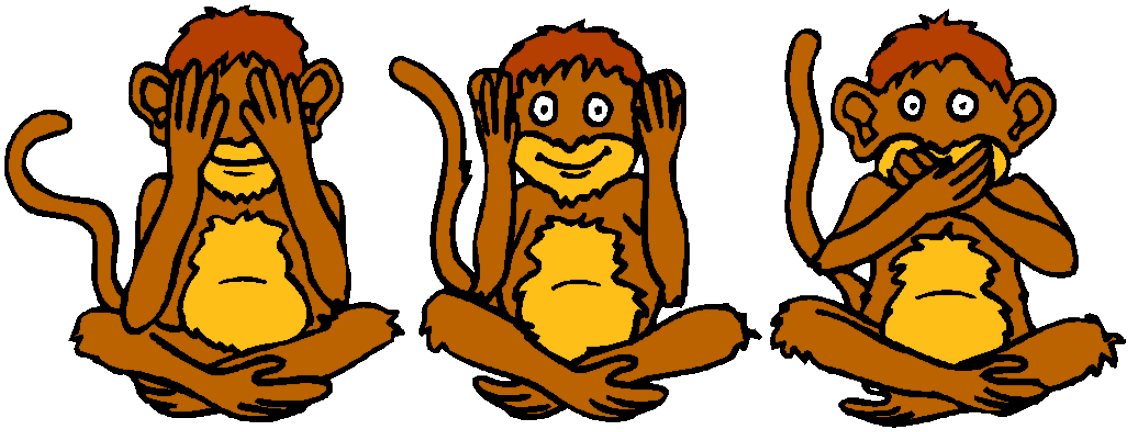

LE DISCOURS DE SUD AUX VŒUX DE LA DIRECTION LE JEUDI 19/01/17 :

« Le syndicat Sud tenait tout d'abord à remercier « la merveilleuse direction » de nous inviter à des vœux en ce début de nouvelle année après 2 années de silence. Nous nous étonnons tout de même de l'horaire choisi, horaire de transmissions dans les services. Est-ce à dire que vous redoutez la présence des salariés et que les motifs d'insatisfactions sont nombreux au sein de cet hôpital ?

Nous tenions à ne pas vous remercier d'avoir mis en place des systèmes qui ont favorisé l'augmentation de l'absentéisme de 2 points en 2 ans, nul doute que les salariés apprécient d'être de plus en plus fatigués et en arrêt de travail. Les nouveaux plannings et la perte de RTT, pour les salariés qui eux ont notion de ce qu'est un patient, sont juste une perte économique pour la direction, qui s'est entêtée une fois de plus sans réfléchir à appliquer une conduite dogmatique de l'ARS.

L'ARS et la direction tentent de nous faire avaler des couleuvres en caressant l'espoir d'une participation de notre part à un groupe de travail fin 2016, sur la qualité de vie au travail. A noter que l'organisme qui pilote ces groupes de travail a son conseil d'administration co-présidé par la CFDT et le Medef et ne propose aucun moyen supplémentaire pour mener à bien ce projet. SUD et la CGT n'étant pas aveugles ont décidé de claquer la porte à cette mascarade.

Notre direction s'acharne à détériorer sciemment les conditions de travail au CHGR et même lorsqu' une expertise l'éclaire en expliquant l'intérêt pour tous d'augmenter à court et moyen termes les effectifs de magnan/Morel, elle continue à faire la sourde oreille. Mr Garin quand daignerez-vous mouiller votre chemise en allant demander des budgets suffisants à l'ARS afin que les soignants puissent travailler dans la dignité et accueillir les patients également dans la dignité ? Peut-être vous faut-il revoir votre définition du mot DIGNITE ?

Vous donnez des pleins pouvoirs à des directeurs qui appliquent consciemment des méthodes qui ont fait leur preuves à orange puis à la poste, en individualisant le travail, en intimidant les salariés en semant un climat de peur notamment pour nos collègues contractuels qui se sont vu adresser une lettre à la veille des fêtes de fin d'année leur annonçant qu'ils n'auront plus de travail au 2 janvier.

Et comme si cela n'était pas encore suffisant, de nouvelles règles orales ont été inventées pour sanctionner des salariés soit en retirant des congés soit en effectuant une retenue sur salaire au motif qu'ils n'ont pas envoyé leurs justificatifs dans les temps impartis par la direction. Pensez-vous sincèrement que lorsque l'on vient de perdre un de ses plus proches parents, la première chose à laquelle on pense Mr Le directeur, C'est à vous ?

Nous pourrions malheureusement multiplier les exemples, ces méthodes sont ignobles. Un climat de peur, de dégoût règne sur cet hôpital, nous n'inventons rien, ce sont les retours que les salariés nous font. Si l'ensemble de l'encadrement ne prend pas conscience très rapidement qu'une résistance est possible, les burn out se multiplieront, voire pire. Nous multiplions l'accompagnement de cas individuels afin d'arranger tant bien que mal avec le DRH certaines situations ubuesques ou injustes provoquées par cette dernière.

Il nous faut tous ensemble repenser la mission de service publique et celle de solidarité, dans cette société qui en manque cruellement. »

Evidemment, ça a un peu refroidit l'ambiance après les discours joyeux du directeur, de son bras droit de la CME qui déplore du bout des lèvres le manque de moyen, et de la présidente (politique) du conseil de surveillance.

METHODES IGNOBLES MISES EN PLACE PAR LA DRH :

Depuis le dernier trimestre de 2016, les ordres oraux de la direction appliqués par les agents de la DRH provoquent en cascade des risques psycho-sociaux, de la souffrance chez les salariés qui reçoivent des courriers étonnants, entachés d'illégalité. Ils ont eu comme consigne orale de ne pas relancer les agents ou leurs cadres ces derniers mois concernant les justificatifs à fournir. Par contre, des courriers sont envoyés en recommandé aux agents…

Ceux qui ont contacté Sud ont fini par se voir régulariser récemment leur situation, mais les autres ?

Nous avons envoyé au directeur du CHGR le courrier suivant, le 13/01, toujours sans réponse :

« <u>Objet :</u> *Refus d'autorisation d'absence pour évènements familiaux*

Monsieur

Nous vous avons adressé un mail le 5 janvier 2016 (resté sans réponse) après avoir été interpellés par quelques agents, qui ont été extrêmement choqués pour certains, après avoir reçu un courrier en recommandé, émanant de la direction.
Ces courriers sont relatifs aux refus d'autorisation d'absence pour évènements familiaux ou autres, au motif que les justificatifs n'ont pas été adressés dans un délai de 48heures.

A notre sens, ni la réglementation, ni le référentiel de gestion des ressources humaines du CHGR (pages 85 et 86, en pièce jointe), n'imposent de délai de 48 h pour présenter les justificatifs auprès de la Direction.

Certains ont eu des retenues sur salaires, d'autres ont été obligés de transformer ces autorisations d'absence en Congé Annuel ou RTT. De plus les agents n'ont jamais eu de relance de la part de leur encadrement ni de la direction pour présenter ces justificatifs.
Il va sans dire que l'impact sur les salariés n'est pas sans conséquence :

-sanctionner un salarié qui s'est marié et lui supprimer à postériori ses 5 jours d'autorisation d'absence au motif que le justificatif transmis à la DRH par l'encadrement a mis trop de temps à parvenir à la DRH,

nous semble injuste.

-sanctionner un agent qui vient de perdre un membre de sa famille, alors en plein deuil, provoque encore plus de désarroi dans un moment qui exige du respect envers cette personne.

Cette méthode de la direction est très mal ressentie par les agents concernés et par leurs collègues.

Nous vous demandons de régulariser la situation de ces personnes au plus vite.
Dans l'attente de vous lire, recevez l'assurance de nos salutations. »

AGILETIME ET RELIQUATS 2016:

-A la relecture d'une note de service d'octobre 2016, nous avons demandé par mail au DRH de modifier le délai de dépôt des compte épargne temps.
En effet la DRH devait communiquer au plus tard le 6/01/17 les reliquats existants dans le logiciel agiletime pour chaque agent.
Il s'avère que le 10/01/17 aucun cadre ni agent n'ait eu ces informations.

La limite de dépôt des demandes d'épargne de jours sur le compte épargne temps étant le 13/01/17, nous estimions notre demande légitime.

Réponse négative de la direction, surprenant, non ?

« *La date limite de dépôt résulte du calendrier de clôture budgétaire. Elle ne peut, par conséquent, être repoussée. Les demandes de placement de jours de CET font l'objet d'un contrôle préalable par la DAM - DRH afin de vérifier les droits des agents. Cette étape permet de vérifier l'état des compteurs des agents.*

S'agissant des reliquats, je rappelle que la référente à la DSI a effectué un contrôle intermédiaire des reliquats sur les mois de septembre et octobre 2016 afin d'opérer une fiabilisation intermédiaires des compteurs des agents. L'encadrement dispose par ailleurs d'une visibilité sur les compteurs agents et, à ce titre, est en mesure d'informer les agents sur l'état de leurs droits. En cas de besoin, les services de la DAM – DRH sont à leur disposition.

L'état des reliquats par agent sera communiqué à l'encadrement, pour validation, à compter de la semaine prochaine » (le 16/01).

Si vous penser avoir perdu des jours ou des heures, contactez-nous, nous rencontrons la direction le 9 février autour de ce logiciel qui fait grincer des dents.

-Si vous avez « perdu », ou plutôt si Agiletime vous fait perdre des heures de 2016 car soi-disant vous ne pouvez pas effectuer + de 21 heures supplémentaires, contactez nous ! En effet, les notes de service 2015-29 et 2016-74 ne s'appuient sur aucune règlementation à ce sujet. Le CHGR de nouveau hors-la-loi ?

NOTATION 2016

Plusieurs salariés ont reçu chez eux ou dans leur unité, un courrier avec la note de 2016 et ses appréciations. Mais tous les courriers ne sont pas arrivés avant le 12 janvier, date après laquelle les recours (ou contestations de note) ne sont plus recevables. Les salariés qui nous ont contacté ont pu envoyer leur recours après ce délai.

Un problème avec La Poste ? Ou des effectifs insuffisants à la DRH ?

USAGERS, NE NOUS REGARDEZ PAS, REJOIGNEZ-NOUS EN MANIF LE 7 MARS !

Cette année encore une simple grippe saisonnière met l'hôpital dans le rouge ! Le 7 Mars les salarié-es des secteurs sanitaires et médico-sociaux seront en grève et en manifestation.

Au quotidien les personnels ne sont plus en capacité de répondre convenablement à la demande, quand survient un phénomène épidémique, grippe, bronchiolite,... le système explose, conséquence des milliers de fermetures de lits décidées ces dernières années par le gouvernement.

La pression insupportable qui pèse sur le personnel entraîne actuellement une augmentation jamais vue de cas d'usure professionnelle ou de suicides chez les professionnels de la santé et du social.

Les fermetures d'établissement ou de services, de maternités, l'austérité imposée se répercute aussi sur les habitants : éloignement, difficultés d'accès aux soins, engorgement des services, baisse de la qualité des soins. Cette situation ne pourra que s'aggraver avec la fusion des 850 hôpitaux dans 150 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) que la Ministre Touraine veut imposer.

La chirurgie en ambulatoire (sans hospitalisation de nuit) et les **sorties précoces** sont maintenant **imposées**, non pas dans l'intérêt du patient-e mais parce que ça coûte moins cher !

La destruction progressive du système de santé publique ouvre grand la voie à sa privatisation. Conséquence, la santé, deviendra de plus en plus coûteuse, de moins en moins accessible à l'ensemble de la population.

Les structures médico-sociales n'échappent pas à cette règle, fermeture de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, d'accueil de jeunes mineurs isolés... Il est de plus en plus difficile de trouver une place pour l'accueil du handicap ! Les fusions d'associations, comme les regroupements dans le public favorise la création de groupes en situation de monopole. **C'est aussi le cas pour l'aide à domicile** avec des structures privées lucratives qui peu à peu gangrènent ce secteur.

Dans les EHPAD et les maisons de retraite, c'est la course à la place et les maltraitances « institutionnelles » font régulièrement la une de la presse locale.

Parce qu'il y a urgence à renforcer un processus de résistance pour bloquer la poursuite de cette politique d'austérité des gouvernements successifs imposées aux hôpitaux ainsi qu'à l'ensemble des structures sanitaires, sociales et médico-sociales participant au service public :

Les Fédérations FO CGT SUD militent ensemble depuis 18 mois pour préparer une journée de grève nationale dont une grande manifestation à Paris le 7 mars 2017.

Parce qu'il y a urgence d'alerter la population sur le lien à faire entre ces politiques d'austérité contre l'hôpital et la sécurité sociale et les difficultés d'accès aux soins de l'ensemble des citoyens à part les plus riches.

Parce qu'il y a urgence d'alerter la population sur le lien à faire entre ces politiques d'austérité et les chiffres alarmants de la mortalité sur l'ensemble de nos territoires. **Les Fédérations FO CGT SUD invitent toutes celles et ceux qui se sentent concernées à venir témoigner leur solidarité aux personnels qui aujourd'hui sont exaspérés et à bout de souffle.**

Les personnels aujourd'hui ont du mal, et n'acceptent plus d'être dans l'impossibilité de répondre aux demandes de soins et d'accueil pourtant légitime d'une population elle-même de plus en plus précarisée, maltraitée par les mesures d'austérité et d'une politique d'abandon du service public républicain par rejet de l'Etat, qui remet en cause l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Ça suffit !
Nous appelons la population à combattre avec nous l'austérité imposée par les lois de financement de la Sécurité sociale aux hôpitaux ainsi qu'à l'ensemble des structures sanitaires, sociales et médico-sociales, en exigeant l'abrogation des lois hospitalières (Bachelot et Touraine) **pour bloquer la réduction de l'offre de soins organisée à travers les GHT aux hôpitaux ainsi qu'à la réduction des moyens pour l'ensemble des structures sanitaires, sociales et médico-sociales.**

- Contre les fermetures de lits et de services qui débouchent sur des déserts sanitaires et sociaux.
- Contre les forfaits, franchises et dépassements d'honoraires, pour l'accès aux soins aux services sociaux et à une prise en charge du handicap, partout pour toutes et tous.
- Pour la défense de la Sécurité Sociale qui finance le secteur sanitaire, social et médico-social.

La population a toute sa place aux côtés des agents hospitaliers et du secteur de l'action sociale dans la grève du 7 mars 2017.

Nous contacter : Tél. : 02 99 87 99 05 – **Poste Chgr : 3327** – Port. : 06 48 83 79 13 - E-mail : sudchgr@gmail.com